

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant

17 SEP. 2025

Pour le greffier, C

Réservé
au
Moniteur
belge***25121137***N° d'entreprise : **0455 909 601****Nom**(en entier) : **WAMA-BEEF**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Allée des Abattoirs 1, 5590 Ciney****Objet de l'acte : Démission administrateur & nomination d'un nouveau administrateur**

Après avoir pris connaissance des points mentionnés dans l'ordre du jour, l'unique actionnaire de la Société prend les décisions suivantes :

1. Démission d'un administrateur

L'unique actionnaire décide de révoquer l'administrateur suivant avec effet immédiat à compter du 16 Septembre 2025, sans lui accorder décharge et sans préavis ni indemnité :

oLa SRL Jola Meat, ayant son siège social à 5590 Ciney, Allée des Abattoirs 1, n° d'entreprise 0793.821.571, ayant pour représentant permanent, Madame Laure Warzée, domiciliée à 5340 Gesves, rue Monjoie 19.

Conformément aux dispositions légales en la matière, les licenciements susmentionnés seront déposés au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et publiés dans les Annexes au Moniteur belge.

2. Nomination d'un administrateur

L'unique actionnaire décide de (re)nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat à compter du 17 septembre 2025 et pour une durée déterminée :

oLa SComm Alfano Consultance Gestion et Management, ayant son siège social à 4630 Soumagne, Rue Filipesti 10, n° d'entreprise 0838.933.402, ayant pour représentant permanent Monsieur Guiseppe Alfano, domicilié à 4630 Soumagne, Rue Filipesti 10, qui accepte sa nomination

Son mandat d'administrateur n'est pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale, et peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires sans préavis ni indemnité.

Dans la mesure où cela est nécessaire, l'unique actionnaire confirme qu'à compter du 17 septembre 2025, l'organe de gestion de la Société sera composé comme suit :

oLa SRL Gestum, ayant son siège social à 4560 Clavier, Rue des Awirs 45, n° d'entreprise 0810.557.140, ayant pour représentant permanent Madame Catherine Germeau, domiciliée à 4560 Clavier, Rue des Awirs 45;

oLa SRL Cobbaut Meat, ayant son siège social à 5590 Ciney, Allée des Abattoirs 1, n° d'entreprise 0793.819.888, ayant pour représentant permanent, Monsieur Bjorn Cobbaut, domicilié à 9520 Sint-Lievens-Houtem, Diepenborgstraat 16 ;

oLa SComm Alfano Consultance Gestion et Management, ayant son siège social à 4630 Soumagne, Rue Filipesti 10, n° d'entreprise 0838.933.402, ayant pour représentant permanent Monsieur Guiseppe Alfano, domicilié à 4630 Soumagne, Rue Filipesti 10.

En ce qui concerne la représentation externe de la Société, les statuts de la Société stipulent ce qui suit :

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 25/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

« Sauf délégations ou pouvoirs particuliers et sans préjudice de la délégation de la gestion journalière, tous les actes qui engagent la Société sont valables s'ils sont signés par un seul administrateur, quelque que soit sa catégorie.

Néanmoins, pour toute opération, actes et/ou engagement égaux ou supérieurs à septante- cinq mille euros (75.000,00€), la société ne sera valablement représentée à l'égard des tiers que par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B agissant conjointement.

Aussi, la Société n'est valablement représentée en tous recours judiciaires et administratifs, tant en demandant qu'en défendant, ainsi qu'à tous actes et procurations, où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel, par deux (2) administrateurs, qui devront, en l'espèce, être nécessairement un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B agissant conjointement.

Un administrateur peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, actionnaire ou non. »

3. Procuration

L'unique actionnaire accorde une procuration spéciale à Me Wouter Vaassen, dont le cabinet est situé à 100 Bruxelles, Rue des Sablons 13, avec possibilité de substitution, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour publier les décisions de l'unique actionnaire dans les Annexes au Moniteur belge, pour modifier l'inscription de la Société au registre des personnes morales, pour accomplir toutes les formalités administratives à cet égard et, entre autres, représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de son choix et du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Cobbaut Meat SRL représentée par son
représentant permanent Cobbaut Bjorn,
Actionnaire